

# Document d'informations clés

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Matmut Prévoyance Obsèques** est un produit de **Matmut Vie** ([www.matmut.fr](http://www.matmut.fr)). Appelez le 02 35 03 70 76 pour de plus amples informations. Ce produit est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Document d'informations clés en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE

**Matmut Prévoyance Obsèques** est un contrat d'assurance vie de groupe, libellé en euros à adhésion facultative.

### OBJECTIFS

Ce produit a pour objet, en cas de décès de l'adhérent, le versement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital destiné au financement des obsèques ou, selon la formule choisie, la prise en charge de prestations funéraires auprès du prestataire funéraire OGF.

La garantie en capital n'est pas égale aux sommes versées par le souscripteur.

Compte tenu de la structure des frais et de la revalorisation proposée chaque année, l'horizon de détention recommandé est viager.

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est destiné à toute personne physique, âgée de 50 à 80 ans, résident fiscal français lors de l'adhésion souhaitant une solution de financement de ses obsèques, avec ou sans choix des prestations associées.

### PRESTATIONS D'ASSURANCE

Païement du capital garanti au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès de l'assuré, selon des modalités définies dans le contrat de prestations obsèques en cas de choix de la formule Prestations et prestations d'assistance.

### DURÉE DE VIE

Le produit ne comporte pas de date d'échéance.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE (ISR)						
1	2	3	4	5	6	7
← Risque le plus faible ————— Risque le plus élevé →						
<p>L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 30 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.</p>						

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000 €/an, que vous avez 60 ans lors de la souscription et que vos cotisations soient viagères.

INVESTISSEMENT DE 1 000 €/AN		1 AN	15 ANS	30 ANS
<b>SCÉNARIOS EN CAS DE SURVIE</b>				
<b>FAVORABLE</b>	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	581,95 €	8 504,99 €	15 184,74 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	- 42 %	- 4 %	- 3 %
	Montant investi cumulé	1 000 €	15 813,68 €	33 502,90 €
<b>INTERMÉDIAIRE</b>	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	581,95 €	8 352,63 €	14 626,68 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	- 42 %	- 4 %	- 3 %
	Montant investi cumulé	1 000 €	15 668,82 €	32 859,81 €
<b>DÉFAVORABLE</b>	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	581,95 €	8 145,86 €	13 886,57 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	- 42 %	- 4 %	- 3 %
	Montant investi cumulé	1 000 €	15 470,93 €	31 994,99 €
<b>DE TENSION</b>	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	581,95 €	7 660,25 €	12 226,46 €
	<i>Rendement annuel moyen</i>	- 42 %	- 4 %	- 3 %
	Montant investi cumulé	1 000 €	15 000 €	30 000 €
<b>SCÉNARIO EN CAS DE DÉCÈS DANS L'HYPOTHÈSE D'UN SCÉNARIO DE TENSIONS</b>		14 828 €	14 828 €	14 828 €
<b>PRIME D'ASSURANCE CUMULÉE</b>		1 000 €	15 000 €	30 000 €

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatif aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## QUE SE PASSE-T-IL SI MATMUT VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Matmut Vie adhère au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) destiné à préserver les droits des assurés et bénéficiaires de ses contrats d'assurance vie en cas de défaillance. L'indemnisation du FGAP vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la société défaillante. Le montant de l'indemnisation est apprécié en fonction de la valeur de rachat au jour où le contrat d'assurance cesse d'avoir effet. Ce montant d'indemnisation garanti par le FGAP est limité à 70 000 euros. Ce plafond est applicable par assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre des contrats souscrits auprès d'une même société.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

INVESTISSEMENT 1 000 €/AN SCÉNARIO DE TENSIONS	Si vous sortez après		
	1 AN	15 ANS	30 ANS
Coûts totaux	225,98 €	3 389,68 €	6 779,36 €
Réduction du rendement par an	29 %	2 %	1 %

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS		CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN	
<b>PONCTUELS</b>	Coûts d'entrée	15 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
<b>RÉCURRENTS</b>	Coûts de transaction de portefeuille	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,5 % basés sur le capital	L'incidence des coûts récurrents que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
<b>ACCESSOIRES</b>	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence des commissions d'investissement.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : VIAGÈRE

La durée de détention recommandée tient compte de la finalité du contrat qui est le financement des obsèques. À tout moment, vous pouvez néanmoins demander le rachat total de votre contrat. Le rachat partiel est impossible. La valeur de rachat est égale à la provision mathématique constituée au jour de la date d'effet du rachat. Elle vous est communiquée annuellement lors de l'envoi de la lettre d'information annuelle.

Vous disposez enfin d'un droit de renonciation qui peut être exercé dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle vous êtes informé que l'adhésion au contrat est conclue.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de désaccord entre vous et nous, à l'occasion de la distribution, de la gestion du présent contrat ou du règlement d'un sinistre, vous devez tout d'abord vous adresser à l'Agence ou au Service qui est à l'origine de ce désaccord, afin que toutes les explications éventuellement nécessaires vous soient apportées. Si vous maintenez votre contestation malgré ces explications, votre réclamation est soumise à la hiérarchie du décisionnaire, qui examine le bien-fondé de votre requête. Si le recours hiérarchique ne permet pas de mettre un terme à notre différend, vous avez la possibilité de saisir le Service « Réclamations » de notre Groupe, 66 rue de Sotteville, 76 030 Rouen Cedex 1.

### SITE INTERNET

matmut.fr

### ADRESSE ÉLECTRONIQUE

service.reclamations@matmut.fr

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Conformément à la réglementation en vigueur, **Matmut Vie** vous remet avant l'adhésion un projet de contrat valant note d'information et en cours de vie du contrat, une fois par an, une information sur la situation de votre contrat indiquant notamment la valeur de rachat, le capital assuré et la participation aux bénéfices.